



« Jeudi » de l'AFREF – 13 décembre 2007
8h45 – 13h00

La Maison des Ressources Humaines
91, rue de Miromesnil
75008 PARIS

TERRITOIRES : LES PRDF AU SERVICE DE L'EFFICACITE ECONOMIQUE ET DE L'EMPLOI

La séance est ouverte par **Philippe CASELLA** de l'Université Paris X Nanterre et Sarah BONDOUX, auditeur interne au CNFPT, administrateurs de l'AFREF, qui souhaitent la bienvenue aux participants

Après une présentation de l'AFREF et des ses finalités par **SARAH BONDOUX**, **Philippe CASELLA** rappelle que cette séance sur la territorialisation de la formation est la prolongation de réflexions et d'échanges de l'AFREF sur ce thème depuis plusieurs années.¹

Pour aborder ce sujet de la formation professionnelle et de la politique publique, cette période de fin 2007 se situe à un moment charnière entre les débats qui ont eu lieu au cours de l'été, particulièrement au sein de la commission sénatoriale et les décisions annoncées pour les prochains mois.

Le déroulement de cette séance s'articulera autour de trois phases:

Dans un premier temps, **Bernard HILLAU**, chargé de mission décentralisation au CEREQ rappellera les "fondamentaux" autour des PRDF et leurs liens avec les enjeux de la formation, de l'emploi et du développement économique.

La table ronde qui devait suivre ce premier exposé sera transformée en un exposé discussion. En effet **Sylvie PETITJEAN**, directrice générale adjointe, Direction du Conseil Régional Poitou-Charentes a été retenue au dernier moment.

Marie-Laure MEYER, conseillère régionale Ile-de-France, présidente de la Maison de l'Emploi et de la Formation de Nanterre donnera sa vision de l'élaboration d'un PRDF

Puis le thème de la construction des actions dans le cadre d'un PRDF sera abordé dans la table ronde dans laquelle interviendront : **Guy SAPIN**, directeur du C2R - Centre Régional de Ressources pour le travail, l'emploi et la formation de Bourgogne ; **Paul SANTELMANN**, directeur de la prospective de l'AFPA ; **Olivia DA SILVA**, responsable du service ingénierie de la formation et de l'emploi – AGEFOS PME; **Jacques CHERITEL**, délégué académique à la formation continue - Académie de CRETEIL. A l'issue de la discussion avec la salle qui suivra ces interventions P. CASELLA fera la synthèse de la séance.

¹ En octobre 2004, l'AFREF a traité le thème: "le développement des compétences au croisement des politiques de formation des branches et des régions".

Et en décembre 2006, le thème : "Entreprises et formation : quelles coopérations dans l'espace des territoires".

1 - Intervention de Bernard HILLAU (CEREQ)

Le CEREQ est un établissement public qui dépend du ministère de l'Education nationale, du ministère de l'Economie, des Finances et de l'Emploi et du ministère du Travail, des Relations sociales et de la Solidarité.

Pôle public d'expertise au service des acteurs de la formation et de l'emploi, le CEREQ concilie production de statistiques, recherches, études et accompagnement d'actions. Il formule des avis et des propositions destinés à éclairer les choix en matière de politiques de formation à l'échelon régional, national ou international. Le CEREQ effectue également des études pour d'autres ministères, ceux de l'Agriculture et de la Jeunesse et des Sports notamment. Des actions sont menées en partenariat avec les collectivités territoriales, régionales ou locales, ou avec des organismes étrangers. D'autres études sont conduites pour ou avec des entreprises publiques ou privées, pour des branches professionnelles et des organisations syndicales de salariés.

Le Plan régional de développement des formations (PRDF) a été institué par la loi quinquennale de 1993 relative au travail à l'emploi et à la formation. On peut considérer que son développement s'est fait en deux périodes: De 1994 à 1998, ce fut la période de fondation du système. Puis, à partir de 1998, des transformations ont été apportées au projet initial.

De 1994 à 1998 se mettent en place les PRDF "jeunes". Le PRDFJ concerne l'ensemble des filières de formation des jeunes préparant l'accès à l'emploi avec notamment :

- La formation initiale (du niveau V au niveau III, hors enseignement supérieur)
- L'apprentissage
- Les contrats d'insertion en alternance
- Les programmes régionaux de formation professionnelle.

Les objectifs sont clairs: les acteurs régionaux doivent travailler ensemble sous le pilotage du Conseil Régional qui a la mission de rédiger le PRDF.

Le PRDF est construit autour de deux idées fortes:

- Construire une offre globale de formation et mettre en cohérence dispositif de formation initiale et continue pour décloisonner les différentes formations.
- Elaborer une offre pertinente au vu du tissu régional socioéconomique.

Il faut constater que ces deux objectifs ne font pas appel aux mêmes moyens. Le premier objectif est en relation avec le niveau politique et institutionnel et dépasse les cloisonnements des territoires et des institutions;

Le deuxième objectif est d'un registre plus technique d'aide à la décision avec l'obligation d'appréhender de façon pertinente un tissu socioéconomique régional en perpétuelle évolution.

Il est important de constater que cette dualité est toujours centrale aujourd'hui.

Le PRDF est donc au cœur de la gouvernance régionale. Cependant les administrations publiques régionales doivent faire face à un cahier des charges de la décentralisation en recourant à une palette d'outils de négociation diversifiée, tels que des programmes régionaux de formation professionnelle continue, des contrats d'objectifs territoriaux, des schémas régionaux de formation initiale... dont la diversité des termes montre la complexité du système.

Quels sont les grands résultats observés ?

En premier lieu la loi prévoyait un projet d'évaluation en continu de la mise en oeuvre des politiques régionales de formation. Dans la réalité cette évaluation s'est faite tous les trois ans.

Il faut reconnaître que dans les premières années les apports de cette décentralisation se sont confrontés à l'inertie des administrations et qu'au début il ne s'est pas passé grand-chose en terme de résultats.

Mais sur 10 ans, on peut constater une évolution forte.

- La construction d'apprentissages institutionnels (décloisonnement interne, concertation entre rectorat, direction régionale du travail, conseils régionaux, découloisonnement secteur éducatif public- secteur éducatif privé...).
- Peu d'association véritable des partenaires sociaux malgré des efforts réciproques (difficulté de codécision administration:secteur privé; difficulté de représentation au niveau régional des branches professionnelles...).
- Inquiétude autour de l'égalité géographique des chances des Régions (même s'il n'y a pas d'indicateurs pertinents, des indices existent : si les taux de sortie de jeunes sans qualification professionnelle se sont réduits

entre régions, par contre les écarts se sont creusés dans l'enseignement supérieur qui demeure sous la responsabilité de l'Etat (donc hors PRDF).

- Un enjeu très fort autour de l'expertise dans la construction de la gouvernance régionale (être à l'écoute de la demande et du débat institutionnel et savoir construire une réponse adossée à une méthodologie de savoirs). En effet la construction d'une offre de formation s'appuie sur deux diagnostics, un provenant des techniciens statisticiens et un autre des acteurs politiques et sociaux régionaux. Or les deux diagnostics ne se réfèrent pas à la même temporalité: les acteurs politiques et socio-économiques se préoccupent d'une situation conjoncturelle; l'outil statistique peut préparer le moyen terme, les mutations économiques et le développement des territoires qui prennent de plus en plus d'importance, se jouent sur le long terme. On peut au passage constater qu'il y a un paradoxe dans cette expertise. Les outils d'expertise sont à l'Etat alors que les responsabilités sont à la Région.

Depuis 1998 /2000, on est entré dans une nouvelle phase.

Les cahiers des charges ont évolué et se sont complexifiés (*loi démocratie de proximité de 2002 qui étend le champ du PRDF à la formation professionnelle des adultes (rôle de l'AFPA) et intègre la VAE; loi de 2004 relative aux libertés et responsabilités locales qui étend le PRDF aux formations dans les domaines du secteur social médico-social et sanitaire*)

Aujourd'hui, les enjeux pour les acteurs régionaux sont de deux ordres:

- Mettre en cohérence l'offre de formation avec les politiques économiques régionales(pôle de compétitivité; développement durable). Il faut donc articuler formation emploi (par exemple les maisons de l'emploi) avec programmation du développement économique.
- Dans un système où la concertation se complexifie, organiser cette concertation dont la finalité n'est plus évidente entre le préventif et le curatif dans l'économie du développement du territoire.

2 - Intervention de Marie-Laure MEYER (Région Ile de France)

La région Île-de-France représente 2 % du territoire national. Elle couvre 12.012 km², dont 80 % d'espaces naturels ou agricoles. L'Île-de-France est la région la plus peuplée de France avec 11.362.000 habitants (au 1er janvier 2005), soit environ 19 % de la population française et 22,5 % de la population active. La population est fortement concentrée à Paris et en première couronne. La région comprend 1.281 communes et huit départements.

Le Conseil Régional Ile de France agit dans le cadre de compétences conférées par les lois de décentralisation mais aussi dans de nombreux autres champs d'intervention de la vie quotidienne des franciliens.

- *La construction, la rénovation, l'entretien et l'équipement des lycées*
- *L'apprentissage et la formation professionnelle des adultes*
- *Les transports collectifs et les routes*
- *L'aménagement du territoire et la planification (travaux de grands équipements et développement de l'espace rural)*
- *Le développement économique*
- *Le logement et les solidarités.*
- *L'enseignement supérieur et la recherche*
- *L'environnement et la mise en valeur du patrimoine historique et paysager*
- *La culture*
- *Le sport les loisirs et le tourisme*

Marie-Laure MEYER, indique en préambule, la spécificité de la région Ile de France. Outre qu'elle est de grande taille, elle est proche du pouvoir central. Le poids des décideurs nationaux est donc souvent plus important que le poids géographique des interlocuteurs régionaux.

Le PRDF de l'Ile de France a été voté en juin 2007 après 2 ans de concertation.

On peut considérer que l'élaboration d'un PRDF génère des ambiguïtés ;

Quelques exemples:

Le PRDF renvoie à une logique de contrat "asymétrique": Un contrat est signé entre la Région et l'Etat mais l'Etat ne respecte pas toujours les contrats signés .

L'interrégionalité n'est pas prise en compte (au détriment souvent de féodalités): Par exemple : pourquoi ne peut-on pas former des moniteurs de ski en IDF dans le cadre d'une mobilité professionnelle ? A l'inverse, comment se règle "l'exportation" dans les formations sanitaires et sociales puisque l'Ile de France dispose d'un appareil de formation qui la conduit à former pour d'autres régions?

Le transfert des activités de l'AFPA est concerné par cette problématique.

Concernant le PRDF la Région IDF a mené 2 ans de concertation formelles et informelles avec les différents acteurs concernés : rectorat, directeurs de lycées professionnels, syndicats, associations professionnelles et inter professionnelles, organismes consulaires....

Au niveau des résultats du PRDF:

Sur l'Ile de France, l'investissement sur la formation professionnelle est de plus de 1 milliard d'euros et pourtant c'est la Région qui investit le moins par habitant.

L'ambition de la région se heurte au fait qu'il n'y a pas moyen de mutualiser les ressources faute d'une véritable base fiscale

De grands enjeux apparaissent autour de l'orientation: comment coordonner les politiques d'orientation dans l'ambiguïté "offre de formation versus besoins".

Sur le problème de la territorialisation, les ambiguïtés sont fortes entre la Région IDF et l'Etat: Par exemple la Région a élaboré son schéma directeur d'aménagement du territoire (le SDRIF) mais l'Etat a affiché son opposition.

Concernant le champ juridique, l'obligation pour les Régions de respecter le code des marchés publics ne leur permet pas pour l'instant d'organiser un service public régional de la formation.

Plusieurs fonctions sont à clarifier pour optimiser l'élaboration des PRDF:

- L'apprentissage (financement, responsabilité)
- L'ingénierie de formation
- L'orientation et l'accompagnement (sécurisation des parcours professionnels)
- Le temps de l'évaluation et de l'innovation plus long que le temps des contrats
- Les frontières de la formation professionnelle (la préparation du permis de conduire, indispensable aujourd'hui pour les jeunes n'est pas de la formation professionnelle) à prendre en compte dans le PRDF

Questions de la salle à l'intervenante et intervention

Question: Le rapport du Sénat évoque un PRDF prescriptif. Qu'en pensez vous ?

Réponse : Dans quel sens doit on prendre le mot prescriptif? Régulation de choix volontairement assumés ou engagement de moyens pour réaliser ces choix! L'Etat est-il capable d'aller vers une pluri-annualité d'engagements ?les partenaires sociaux sont-ils capables d'afficher une stratégie?

Question : que pensez vous des contrats de projet Etat-Région?

Réponse : C'est l'exemple où l'Etat s'engage mais ne paie pas. Ce serait un bon outil de concertation s'il était bien appliqué des deux côtés.

Intervention : l'ingénierie territoriale de formation est essentielle. Il faudrait renouer avec des pratiques anciennes (voir B. SCHWARTZ) qui appuyaient la formation sur le contexte local en essayant de prendre la globalité du problème (économie, logement ...)

Réponse : cette intervention pose tout le problème du "désir" de formation. Si l'action de formation est uniquement centrée sur les personnes en demande d'emploi alors il n'y a plus de désir. De même l'apprentissage est un processus de formation essentiel mais il devient de plus en plus un cursus "bon élève". Pour les jeunes sans qualification c'est un vrai problème car ils n'ont pas envie de se former. Il faut noter, dans ce cadre, l'intérêt des expériences menées sur "les écoles de la deuxième chance".

Par ailleurs le concept de proximité ne doit pas devenir synonyme de "ghettoïsation".

Question : comment expliquer le décalage entre orientation et stratégie et les vrais besoins des personnes et des entreprises? Est ce un problème de lisibilité, d'intermédiaire?

Réponse : Il faut déjà considérer que la concertation au niveau local se joue entre d'un côté des élus et de l'autre des fonctionnaires. Il y a donc des "crispations" liées à un rapport inégal.

Sur la problématique des besoins, on peut regretter que peu de chefs d'entreprises considèrent qu'ils ont une responsabilité dans la transmission et la coordination des besoins. Plus de chefs d'entreprise devraient faire connaître leurs métiers auprès des jeunes et des demandeurs d'emploi.

Question : *Il est difficile à une branche qui cherche à élaborer une politique nationale d'avoir 22 lieux de concertation. La place laissée aux Branches est très réduite dans les PRDF.*

Par ailleurs beaucoup de postes sont non pourvus. Il existe des besoins de recrutement importants pour certaines entreprises de dimension nationale. La Région reste –elle le cadre pertinent pour y répondre ?

Réponse : Il y a un problème dans la loi sur l'interrégionalité. L'Etat devrait jouer une fonction régulatrice. Nous essayons de répondre à ce problème en nouant des partenariats. Mais nous sommes aussi confrontés à la capacité d'anticipation des entreprises sur leur métier. Une formation se monte rarement en 3 mois.

3 - Table ronde sur "construire des actions dans le cadre d'un PRDF"

Philippe CASELLA fait remarquer que l'élaboration du PRDF évoque tout à la fois la formation mais aussi l'emploi et le développement économique et territorial ...

Il demande alors aux intervenants de donner la vision de ceux qui doivent mettre en oeuvre le PRDF. Après un bref exposé de chacun des 4 intervenants présents, ceux-ci répondront alors aux questions de la salle.

Intervention de Guy SAPIN (c2r Bourgogne)

Le c2r Bourgogne, Centre Régional de Ressources pour le travail l'emploi et la formation, est au service des acteurs et partenaires régionaux. Financé dans le cadre du contrat de plan Etat-Région, il est co-administré par les partenaires sociaux (syndicats de salariés et patronaux).

Il est en partenariat spécifique avec l'AGEFIPH sur l'observation de la population des travailleurs handicapés en Bourgogne.

La finalité du c2r est d'établir une meilleure efficacité entre la formation, les évolutions de l'emploi et de la démographie et les attentes des publics en Bourgogne.

Le c2r Bourgogne intervient auprès des professionnels, relais, partenaires sociaux et élus concernés par la relation emploi formation en tant qu'outil: d'aide à la décision, de diffusion de l'information, d'animation des réseaux d'acteurs, de prospective et d'innovation.

D'une façon générale il diffuse et met à disposition les informations, indicateurs, diagnostics et études réalisés et ce au niveau local et régional.

Après une présentation du c2r Bourgogne, Guy SAPIN insiste sur le financement et la structure du c2r qui le pousse à obtenir des résultats. Pour sa part, directeur de cette structure, il se définit comme un "pur produit" de la formation professionnelle, remarque importante à ses yeux car on ne peut détacher la "fonction" de la "posture".

Concernant le PRDF Bourgogne, qui est à mi parcours, le c2r Bourgogne a participé à l'état des lieux puis au diagnostic, sachant qu'il est difficile de passer de l'un à l'autre. En effet parler de prospective nécessite des outils. Mais ceux-ci doivent être construits, et ce dans la concertation.

Intervention d'Olivia DA SILVA (AGEFOS-PME)

AGEFOS PME, est un Fonds d'Assurance Formation chargé de développer la Formation Professionnelle Continue des salariés des PME. Il bénéficie d'un agrément des Pouvoirs publics en tant que Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA) qui l'autorise à gérer et mutualiser les contributions financières des entreprises adhérentes.

Les instances paritaires nationales ont défini les quatre grands axes de l'action du réseau AGEFOS PME :

- Promouvoir autour du plan de formation des salariés une mise en commun de moyens inter-entreprises, tant financiers que de conseil, et fédérer les acteurs de la formation pour répondre au plus près aux besoins des PME.
- Mettre en oeuvre une réponse emploi-formation pour anticiper les mutations démographiques et de compétences liées aux transformations des métiers.
- Associer les acteurs du territoire comme les branches professionnelles pour favoriser l'attractivité des TPE-PME, lieux d'acquisition de savoir-faire et de création de richesse et d'emplois.
- Contribuer à la formation tout au long de la vie pour permettre de concilier une mobilité du travail de plus en plus forte et une garantie de construction des parcours professionnels, notamment pour les moins qualifiés, transférable au sein des PME et des TPE.

Après avoir rappelé les missions de l'AGEFOS PME, Olivia DA SILVA insiste sur l'approche territoriale que l'AGEFOS PME peut assurer grâce à sa représentation de proximité. En effet il y a deux conditions majeures pour le développement du territoire: être en capacité de coller au plus près aux besoins du territoire et pouvoir fédérer les acteurs qui ont souvent des enjeux différents afin qu'ils oeuvrent vers le même objectif.

Pour elle, il semble se dégager des différents PRDF un mouvement qui permet un décloisonnement des objectifs et des actions grâce aux articulations réalisées entre emploi, formation et développement économique.

La formation est un investissement qui contribue au développement économique. La difficulté est d'articuler l'approche métiers (liée souvent à la vision "verticale" par secteur) et l'approche compétences (vision "transversale" des territoires). Sur un territoire sinistré, besoins et compétences disponibles ne sont pas en adéquation. Il est nécessaire, via l'analyse des compétences de rapprocher les métiers des compétences.

Intervention de **Paul SANTELMANN**(AFPA)

L'Association nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA) est un organisme français de formation professionnelle. Créée en 1949 pour couvrir les besoins urgents de la reconstruction, elle s'est occupée de fournir des formations rapides afin de les amener à un premier niveau de qualification dans de nombreux secteurs

professionnels. Depuis les dernières années et en relation étroite avec l'ANPE, l'AFPA réaffirme sa place d'organisme de service public. Son approche globale et sa connaissance des métiers répondent aux besoins de l'État, des Régions et des Entreprises, et contribuent ainsi au développement économique, social et territorial.

Organisée en 22 directions régionales, l'AFPA s'appuie sur 272 sites de formation / validation, 207 sites d'orientation, 7 établissements d'étude et de recherche qui garantissent son expertise.

Pour Paul SANTELMANN, les conseils régionaux ont un héritage complexe à gérer. L'état des lieux des années 1990 n'a pas été fait lorsque les Conseils régionaux se sont vus confier la formation en 1994. Ils sont souvent partis de zéro alors que l'appareil de formation existait déjà. Pour avancer il faut revoir histoire. De cet appareil. En effet il est trop fragmenté :

Fragmentation sectorielle (industrie bâtiment...)

Fragmentation institutionnelle (cloisonnement...)

Fragmentation fonctionnelle (fonctions utiles à la régulation d'un parcours professionnel).

D'où pour lui une question majeure : Ne faut-il pas ré-agréger ces différentes fonctions au niveau du territoire? Comment rassembler sur un territoire ce qui a été fragmenté?

Intervention de **Jacques CHERITEL** (DAFCO de CRETEIL)

A l'échelon de chaque académie, l'activité des GRETA est pilotée par un inspecteur d'académie, conseiller technique du recteur : le délégué académique à la formation continue (D.A.F.C.O).

Il assure trois missions principales, assisté d'une équipe de CFC de la délégation académique :

- Veiller à la cohérence entre l'activité des GRETA et la politique académique de formation continue mise en place par le recteur.

- Animer et coordonner l'activité des GRETA dans les domaines du développement commercial, de la communication et du marketing, de la gestion et de l'informatique.
- Développer des activités spécifiques : conseil aux entreprises, relations avec les partenaires institutionnels Etat et Région, ouverture à l'international.

Pour **Jacques CHERITEL**, La DAFCO concentre beaucoup des contradictions de la gestion des PRDF.

Au sein de l'Education Nationale, elle a à résoudre des problèmes de formation professionnelle en ayant à gérer les différences qui existent (entre marché et subvention par exemple), auxquelles sont aussi confrontés les acteurs des PRDF.

L'Education nationale a du organiser sa culture et adapter ses pratiques pour offrir une réponse adaptée à ses projets (lycée des métiers, CFA académiques, VAE...)

En matière de formation continue, elle a su s'adapter au cahier des charges des clients. Sur la formation initiale, elle co-construit son offre de formation avec les Régions.

Après ces interventions, **Philippe CASELLA**, fait une première synthèse des échanges pour ouvrir la discussion.

Il lui semble voir émerger un point d'accord: la nécessité du désenclavement des structures, la fin des "tuyaux d'orgue".

Par ailleurs il y a un point d'avancée forte : l'interprofessionnel. On a vu que cette problématique apparaissait à travers le rôle des Régions, de l'AGEFOS PME, mais aussi de l'AFPA ou de l'Education National. Mais une des difficultés est de gérer les aspects statistiques et le dialogue politique vis-à-vis de l'interprofessionnalité.

Il demande aux intervenants leur avis sur ce point.

Guy SAPIN indique que la région Bourgogne a demandé un état des lieux sur les métiers transversaux. Mais la définition de "transversal" n'est pas évidente. Pour sa part, il estime qu'outre les métiers transverses, il faut examiner aussi les compétences transférables. Il pense qu'il n'y a pas de relation réelle entre formation et emploi, car la formation a été de tout temps construite par rapport au métier. En fait on devrait être dans un système qui forme à un parcours tout au long de la vie.

Pour **Jacques CHERITEL**, les instruments d'analyses partagées sont souvent bloqués par le politique.

Paul SANTELMANN pense que sur le débat métier et intersectoriel, il ne faut pas lâcher la proie pour l'ombre.

Les entreprises font des actions en formation. Il faut regarder comment le système de formation peut être complémentaire à l'appareil de formation de l'entreprise.

L'entreprise n'a pas objectivement à adhérer à la mobilité de ses salariés. C'est le Conseil Régional qui a un rôle à jouer pour instrumentaliser la transférabilité des compétences. Il faut être sur les deux champs : les "métiers de l'entreprise" et "l'interprofessionnel".

Ainsi sur ces différents champs d'ingénierie pour lesquels l'AFPA affiche des compétences, il estime que l'ingénierie des métiers peut rester au niveau national. Par contre l'ingénierie des mobilités interprofessionnelles doit être en accompagnement local ou régional.

Olivia DA SILVA ne partage pas le point de vue émis sur la non relation entre emploi et formation.

Pour elle la formation est la condition sine qua non pour que les salariés puissent se maintenir dans leur emploi.

Les PRDF restent encore pour beaucoup construits autour des publics cibles. Cette approche ne correspond pas aux besoins des entreprises qui nécessitent une approche plus globale et plus transversale pour gérer leur ressources humaines.

Philippe CASELLA fait remarquer que sur le débat emploi, métier, formation, on peut se reporter utilement aux travaux de **Lucie TANGUY**, Directeur de recherche au CNRS. Le titre " l'introuvable relation formation emploi" mettait en évidence l'impossibilité d'une pure correspondance, une pure adéquation, mais n'écartait pas la prise en compte des contenus d'activités dans la mise en place des formations.

Bernard HILLAU fait remarquer que ce débat est en dehors et en même temps au coeur du problème.

Depuis les années 1960, on a remis en cause la spécialisation étroite. Mais on est en perte de repère, compte tenu du débat sur les compétences transversales. On a le sentiment qu'il n'y a plus nécessité de spécialisations professionnelles.

Mais paradoxalement avec le glissement de la formation vers l'enseignement supérieur, on évoque de plus en plus la nécessité d'introduire la professionnalisation dans l'enseignement supérieur;
On peut penser que le débat sur la sécurisation des parcours professionnels focalise plus sur la dimension sociale au détriment de l'approche métier.

Intervention de la salle

Le thème de cette séance était "*comment élaborer les PRDR et construire des actions dans ce cadre*". Or les acteurs de cette table ronde donnent l'impression de se "passer la patate chaude".

Par exemple on a évoqué le cloisonnement entre régions. Mais aucun intervenant n'est intervenu par rapport à ce problème. Quelles pistes sont proposées pour que les acteurs de région construisent ensemble.

Philippe CASELLA reconnaît que, lors du débat, chacun a plutôt mis ses préoccupations sur la table. Mais les PRDF sont nés maintenant depuis quelques années et les liens se sont établis entre les acteurs. C'est peut être la raison pour laquelle la dimension concertation n'est pas apparue. Il s'agit d'un acquis qui ne se discute plus.

Il propose à chaque intervenant d'intervenir une dernière fois avant qu'il ne tire quelques éléments de synthèse pour conclure cette discussion.

Guy SAPIN insiste sur le fait qu'il y a eu, pour l'élaboration du PRDF de sa région, plus de 20 000 h de travail entre les acteurs, ce qui signifie que des échanges ont bien eu lieu. Sans revenir sur le débat formation /emploi, il pense que ce n'est pas à un organisme de formation de former à un emploi.

Pour **Olivia DA SILVA**, les choses évoluent dans le domaine de la formation. Les conseils régionaux deviennent un partenaire incontournable et l'OPCA se doit de travailler avec eux. Il faut trouver des terrains d'entente au niveau de chaque région.

Paul SANTELMANN insiste sur l'intérêt d'un travail sur l'intersectoriel et l'inter métier.

Jacques CHERITEL rappelle que la France est un "vieux pays" où la formation professionnelle renvoie à un passé culturel. L'évolution de la formation passe par la prise en compte de cette histoire.

Philippe CASELLA conclut cette séance sur deux observations:

Dans cette mise en place de nouveaux systèmes de formation il faut prendre en compte l'histoire au risque de voir se reproduire des erreurs.

Il est difficile d'imaginer des PRDF "coercitifs" Le dialogue est nécessaire entre tous les acteurs pour se mettre d'accord sur de grands objectifs et sur des principes généraux.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES

Formation et emploi en région. Outils, méthodes, enjeux. Travaux du groupe ORAFE. **Géorgie SIMON-ZARCA et autres (CEREQ) 2006**

Former pour dynamiser les territoires : dossier (**Georgie SIMON ZARCA et autres.**) CEREQ (2007)

Les Régions et la formation professionnelle (Broché) **Thierry BERTHET LGDJ / Montchrestien (2000)**

Formation professionnelle : regards sur les politiques régionales. **Yves BAUNAY, Francis VERGNE.** Editions Syllepse, (2006).

La formation permanente entre travail et citoyenneté; **Lucie TANGUY et autres;** Revue *Education Permanente* 2002

REVUES SPECIALISEES

Le développement des compétences au croisement des politiques de formation des branches et des régions. Compte rendu de la séance de l'AFREF, (octobre 2004).

Entreprises et formation : quelles coopérations dans l'espace des territoires. Compte rendu de la séance de l'AFREF, (décembre 2006)

Les politiques régionales de formation en faveur des entreprises / Coordinateur GAUTIER-MOULIN Patricia ; Coordinateur GESBERT Maryline ; Coordinateur FARCHY Isabelle ; Préfacier DENANOT Jean-Paul. Actualité de la formation permanente, 09/2005, n° 198. -

Formation des salariés, aide aux entreprises : l'action des Régions / GERARD Françoise ; GESBERT Maryline. Actualité de la formation permanente, 09/2005, n° 198. -

Les Maisons de l'emploi et de la formation : la volonté d'agir ensemble au service des Picards / CARDON Didier. Actualité de la formation permanente, 09/2005, n° 198. -

La prise en compte du territoire dans les travaux d'élaboration d'un PRDF et dans sa mise en oeuvre COUTELLIER Françoise. Actualité de la formation permanente, 01/2007, n° 206.

Le "territoire", paysage à définir / FERRAND Jean-Luc. Actualité de la formation permanente, 01/2007, n° 206.

PRDF, entre ardente obligation et mission impossible. Rapport de l'INET

A consulter sur : www.arf.asso.fr/index.php/actualites/articles/

ou www.centre-inffo.info/IMG/pdf/Etude_PRDF_Version_finale-1.pdf

SITES INTERNET

Conseil régional Ile de France: www.iledefrance.fr/

Association des régions de France: www.arf.asso.fr/

CEREQ: www.cereq.fr/

AFPA: www.afpa.fr/

AGEFOS PME: www.agefos-pme.com/

DAFCO CRETEIL: www.forpro-creteil.org/

C2r Bourgogne: www.c2r-bourgogne.org/

Auteur du compte-rendu : Jacques PEVET, Délégué de l'AFREF

Contact : Jacques PEVET ou Françoise CORFA

Responsables du thème : Sarah BONDOUX et Philippe CASELLA